

# 1. Les Écoles du dimanche : rappels historiques

## 1.1. Des Écoles « fruit excellent du Réveil anglais » pour enseigner la connaissance biblique et non le catéchisme

### *Les Écoles du dimanche contemporaines*

Aujourd'hui, dans les Églises évangéliques, l'École du dimanche rassemble habituellement les enfants des membres de la communauté. Répartis par classes d'âges, les jeunes suivent un programme biblique spécifique, comme à l'école primaire où ils doivent assimiler un programme d'enseignement général. Excepté certaines Églises comme les assemblées darbystes où les enfants assistent au culte avec leurs parents, habituellement l'école se tient chaque dimanche matin de l'année scolaire (hors congés scolaires), pendant que les parents participent simultanément au culte. En cela, ces Écoles du dimanche ont aussi un caractère de « culte pour enfants » dans ces Églises.

Comme en Angleterre, en France le système des « Écoles du dimanche tout au long de la vie » n'a pas été développé, alors qu'aux États-Unis d'Amérique cette école concerne toutes les classes d'âge de l'Église. À ce titre signalons une seule exception confirmant cette règle : les groupes dits « d'Institut biblique » de l'Église baptiste, à l'époque indépendante<sup>1</sup>, dite du Tabernacle à Paris 18<sup>e</sup>. Selon les registres des procès-verbaux de réunions d'Église et de Conseil, ce dispositif est en place depuis 1973<sup>2</sup>. Il a été institué pour répondre à un besoin spécifique d'enseignement, à une situation

- 
1. Aujourd'hui membre de l'Association des Églises évangéliques baptistes de langue française (AEEBLF).
  2. « Ces réunions en trois groupes se déroulent à l'heure du culte, remplaçant le message, afin donc d'atteindre le plus grand nombre. Le projet d'Institut biblique dans l'Église prend corps. Après discussion sur l'heure la plus favorable, il est décidé que les cours, qui auront lieu pendant une heure chaque 3<sup>e</sup> dimanche du mois, se placeront à 11h30, immédiatement après le culte. Ce dernier commencera à l'heure habituelle et tiendra compte, dans sa forme, de la présence des enfants. [suite de la note page suivante]

conflictuelle, où d'autres doctrines avaient cherché à se faire entendre et à supplanter la ligne théologique reconnue par le conseil de cette Église. Ces groupes d'enseignement dominical palliaient la difficulté de rassembler les intéressés en semaine. Avant, et à cette même fin, l'essai d'enseigner un catéchisme avait été un échec. Henri Blocher avait été à l'initiative de ce projet d'enseignement dominical dans l'Église où il était membre du conseil. Il s'en explique en ces termes :

Considérant la force que donnait au christianisme américain l'enseignement des écoles du dimanche pour les adultes, j'ai cherché quelle adaptation on pourrait en faire chez nous. Estimant qu'il était impossible de rajouter une heure chaque dimanche, avant ou après le culte comme aux États-Unis, j'ai proposé la formule que nous avons adoptée, et que la richesse du Tabernacle en enseignants potentiels permettait de mettre en œuvre<sup>3</sup>.

Une pré-enquête effectuée entre juillet et septembre 2011 sur un échantillon de vingt-deux Églises évangéliques de différentes dénominations, essentiellement d'Île-de-France et de l'Est de l'Hexagone n'a permis de recenser qu'une Église dépourvue d'École du dimanche (58), car constituée de familles plus âgées sans jeunes enfants. L'échelle varie pour les autres de 5 (75) à 165 enfants (grande communauté pluri-ethnique<sup>4</sup> du 93).

### *Une École, une catéchèse dominicale ou un culte pour enfants?*

Comme le préconisait Wilfred Monod en 1902<sup>5</sup>, les Écoles du dimanche contemporaines sont souvent devenues une propédeutique au catéchisme

- 
2. [suite] Les participants aux cours bibliques auront le choix entre trois classes traitant respectivement : des doctrines bibliques fondamentales avec M. Atger, de l'introduction à la Bible, avec M. J. Blocher; des questions théologiques, avec M. H. Blocher », Bernard Dunand (secrétaire), Réunion d'Église (RE) 30 septembre 1973, p. 49. Pour d'autres détails : Registre des délibérations des réunions d'Églises 1970-1985, Église du Tabernacle, 163 bis rue Belliard, Paris 18<sup>e</sup>; RE 17 septembre 1972, p. 26; RE 26 novembre 1972, p. 41; RE 20 mai 1973, p. 47, RE 30 novembre 1973, p. 49. Registre des procès-verbaux des conseils de l'Église et Mission du Tabernacle, du 16 septembre 1967 au 6 novembre 1976, RC 12 novembre 1971, p. 168; RC 19 mai 1973, p. 200-201; RC 22 novembre 1973, p. 209-210.
  3. Henri Blocher, entretien par courriel, 8 juillet 2008.
  4. La diversité d'origine des membres des communautés afro-caraïbéennes fait d'eux aujourd'hui des Églises pluri-ethniques plutôt qu'ethniques.
  5. Wilfred MONOD, *L'instruction religieuse à l'école du dimanche*, Rapport du Synode du Havre en mai 1902, Vals-les-Bains, A. Aberlen, 1902 (SHPF, n° 14188 in 8); Anne RUOLT, *L'École du Dimanche en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour croître en grâce et en sagesse*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 60, 169.

dans les Églises luthéro-réformées, alors que le catéchisme, dans la tradition protestante, ne concerne que les adolescents ou les adultes néo-convertis.

Juridiquement, les Écoles du dimanche sont généralement assimilées à la catéchèse, avec parfois la crainte avouée de voir cette activité placée sous l'égide du ministère de la jeunesse et des sports avec les contraintes qui en résulteraient en matière de diplômes d'animation requis pour les moniteurs voire de laïcité de l'enseignement apporté ! La séparation de l'Église et de l'école (lois Ferry 1881/1882), puis la séparation de l'Église et de l'État (loi 1905), expliquent le glissement linguistique rassemblant sous le terme générique de « catéchèse » toutes les activités d'enseignement offertes par les Églises aux enfants, selon le modèle emprunté à la tradition catholique qui catéchise les enfants depuis l'âge de sept ans, tout en appliquant ce terme aussi à l'enseignement des adultes qui se préparent au baptême. Le but de la catéchèse est d'introduire dans la communauté locale en enseignant davantage la doctrine de l'Église et le sens des rites que la connaissance complète des récits bibliques.

La tension entre l'école et l'enseignement biblique est un sujet particulièrement sensible en France. L'illustrent aussi les Écoles du jeudi. Créées pour pallier l'absence d'instruction religieuse dans les écoles primaires après 1882<sup>6</sup>, elles sont les « filles » de ces deux institutions<sup>7</sup> : la SEIPPF<sup>8</sup> et la SÉdD<sup>9</sup>. Certains laïcistes voulaient implicitement faire du terme « école » une « marque déposée » de l'enseignement public.

- 
6. Charles ROBERT, AG SEIPPF du 29 avril 1882, p. 13-29; Franck PUAUX, « Écoles du Dimanche », in MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Recueil des monographies pédagogiques, publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1899*, vol. 6, Paris, Imprimerie nationale, 1889, p. 462; CADIER-REY, *op. cit.*, p. 2.
  7. Gabrielle CADIER-REY, « L'École du Jeudi », *Libre Sens*, 2007/2008, p. 2.
  8. Rapport préparatoire à la création de la Société, daté des 17 et 24 avril 1829. Fondée le 2 mai 1829, la Société était reconnue d'utilité publique le 15 juillet 1829 (SHPF; SEIP 017Y/1). Voir sur le sujet Patrick CABANEL, « De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », in « Les protestants, l'école et la laïcité, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire de l'éducation*, Lyon, INRP, 2006, p. 53-90.
  9. La Société des Écoles du dimanche qui a été fondée en 1852 devenait le 10 juillet 1922 une association loi 1901 dénommée : *Association protestante française des Écoles du dimanche et du jeudi*. Le 21 décembre 1999 (in JO du 22 janvier 2000) l'association inter-dénominationnelle devenait l'organe des Églises luthéro-réformées sous le nom de Société d'édition et de diffusion du service catéchétique du conseil permanent luthéro-réformé (SED). Le 18 avril 2002 (in JO du 11 mai 2002) son objet était modifié. Le 17 janvier 2003 (in JO du 8 mars 2003) l'association était dissoute.

Moins de six ans après la promulgation des lois Ferry, Matthieu Lelièvre, rédacteur du *Journal des Écoles du dimanche*, rapporte le cas d'un protestant français qui réunissait dans son château une classe d'une trentaine de petites filles de 6 à 12 ans, où il leur expliquait l'histoire sainte le jeudi. L'inspecteur du primaire avait exigé que l'école soit fermée, invoquant que le maître ne possédait pas le brevet nécessaire pour tenir une école. Si dans un premier temps le parquet donna raison à l'inspecteur, le 15 juin 1888, la Cour de cassation renversa le jugement, l'instruction religieuse étant autre que l'instruction primaire, les lois présidant à l'ouverture d'une école primaire ne s'appliquaient ni aux Écoles du jeudi ni à celles du dimanche<sup>10</sup>.

Notons qu'aujourd'hui, l'enseignement religieux qui se donne toujours dans l'école de la République en Alsace-Moselle par exemple, n'entre pas dans la catégorie de la catéchèse. Pour preuve l'intitulé des récentes « journées d'études » organisées par la Faculté de théologie protestante de Strasbourg sur « l'état des lieux de la catéchèse et de l'enseignement religieux protestants francophones » (Suisse romande, Belgique et France [Alsace]) les 21-22 mai 2012. Dans les écoles, les enseignants ont un statut de professeurs de religion. Dans l'Église, ils ont un statut de catéchètes.

### *La fonction des premières Écoles du dimanche*

Mais en France, nous avons oublié qu'« au commencement... il n'en était pas ainsi! ». À la suite des premières Écoles du dimanche, fondées en Angleterre, ces dispositifs d'éducation populaire cherchaient à combler autant le manque de scolarisation des enfants que d'enseignement biblique.

Ces toutes premières Écoles du dimanche réunissaient les jeunes de 10h à 14h, parfois dans la cuisine de l'enseignante comme chez M<sup>me</sup> Meredith à Gloucester en 1780. C'est dans l'après-midi que Robert Raikes (1736-1811), le père du mouvement conduisait les jeunes à l'Église pour y apprendre le catéchisme et assister au culte<sup>11</sup>. Le *curriculum* était celui des « 3 R's »<sup>12</sup> (*reading*, '*riting* [*writing*], et '*rithmetic* [*arithmetic*], c'est-

---

10. Matthieu LELIÈVRE, « Chronique », *Le Journal des Écoles du dimanche*, 1888, p. 77.

11. Henry HARRIS, *Robert Raikes, the man and his work. Biographical Notes collected by Josiah Harris, Unpublished Letters by Robert Raikes, Letters from the Raikes Family, Opinions on influence of Sunday schools*, New York, E.P. Dutton, 1899, p. 15; Frank BOOTH, *Robert Raikes of Gloucester*, Nutfield, Redhill, Surrey, National Christian Education Council, Robert Denholm, 1980, p. 97.

12. Sur la méthode, voir : Robert FLOYD, *Reading, writing and arithmetic, and how they may be more successfully taught in elementary schools*, Londres, Longman, 1861.

à-dire : lire, écrire et compter). Les premiers dispositifs se mirent en place grâce à l'appui d'un de ses parents par alliance<sup>13</sup>, le pasteur anglican Thomas Stock (1750-1803), plus expérimenté dans l'éducation, car depuis 1777 maître principal de la *grammar school*<sup>14</sup>. C'est le baptiste William Fox (1736-1826)<sup>15</sup>, un drapier qui avait réussi dans le commerce, qui fonda la première *Sunday-School Society*, le 7 septembre 1785 à Londres<sup>16</sup>. Ainsi il amorçait l'organisation du Mouvement selon un mode inter-dénominationnel et le principe du *Catholic Spirit* qui anima les Sociétés bibliques et de nombreuses Sociétés missionnaires. Cette société avait diffusé en avril 1810 : 300 000 syllabaires, 63 500 Nouveaux Testaments et 8 000 bibles<sup>17</sup>.

En France, des statuts particuliers rédigés pour les premières Écoles du dimanche témoignent aussi de cette distinction entre catéchisme et École du dimanche<sup>18</sup>. Pour Lombard, c'est même le modèle éducatif adopté qui fait la différence : « Le catéchisme diffère essentiellement de l'école du dimanche. Car il ne possède pas de groupes<sup>19</sup>. » Il précise en ces termes que l'objet spécifique des Écoles du dimanche est la connaissance biblique plutôt que dogmatique :

---

13. Edwin Wilbur RICE, *The Sunday-School Movement and the American Sunday-School Union 1780-1917*, Philadelphie, ASSU, 1917, p. 15.

14. Dans le système scolaire anglais, ces écoles offraient une formation secondaire approfondie et élitiste, en latin, puis plus tard en grec, préparant à l'Université ou à une carrière professionnelle libérale. Vernon MALLINSON, « L'éducation en Grande-Bretagne », Gaston MIALARET, Jean VIAL (éd.), *Histoire mondiale de l'éducation, 1515 à 1815*, t. 2, 1981, p. 95.

15. Lire sur William Fox, John Carroll POWER, *The Rise and Progress of Sunday Schools. A Biography of Robert Raikes and William Fox*, New York, Sheldon & Company, 1863.

16. RICE, *op. cit.*, p. 21.

17. John H.Y. BRIGGS, « The Baptist Contribution to the Sunday School Movement in the Nineteenth Century », in Stephen ORCHARD, John H.Y. BRIGGS, *The Sunday School Movement. Studies in the Growth and Decline of Sunday Schools*, Londres, Paternoster, 2007, p. 42.

18. Voir par exemple le « Règlement intérieur de l'École du Dimanche chapelle du Nord (1864) », Paris, Meyrueis, 11 rue des Grès, 1864 (règlement repris en annexe 2, p. 131ss). Ces statuts régissaient la vie de l'École du dimanche de l'Église libre fondée par Frédéric Monod, Église réformée évangélique de Paris (10<sup>e</sup>), chapelle du Nord, 17 rue des Petits-Hôtels. F. Monod, à son retour de Genève où il avait fait ses études de théologie et avait été touché par les idées du Réveil, avait ouvert la première École du dimanche à Paris, à l'oratoire du Louvre en 1822.

19. Alfred-Eloi LOMBARD, *De l'école du Dimanche*, thèse présentée à la Faculté de théologie de l'Église libre du canton de Vaud, Genève, Robert, 1907, p. 53, note 1.

[Le catéchisme] son instruction a surtout en vue l'étude, faite par cœur, des doctrines fondamentales du christianisme. Cette forme de culte paraît moins bien appropriée aux besoins de l'enfant; elle semble, en particulier, ne pas répondre à ce besoin qu'a l'enfant de se donner à une individualité qu'il sent intéressée à lui. La forme de l'enseignement donné par un maître unique, comme aussi le contenu formulé de façon dogmatique, ne répondent pas autant aux besoins de l'enfant que l'école du dimanche<sup>20</sup>.

Le rapporteur de l'École du dimanche de Bruxelles marque aussi cette différence entre cette école et le catéchisme, lorsqu'en 1856 il évoque sa genèse. Il écrit : « L'École établie par M. L. Anet, c'était plutôt un catéchisme qu'une École du Dimanche. La vraie École du Dimanche date de 1851<sup>21</sup>. »

La réponse à la réclamation faite au Comité de la Société des Écoles du dimanche par la confession d'Augsbourg est aussi révélatrice de la distinction voulue par la Société des Écoles du dimanche. C. Meyer s'étonnait que la Société des Écoles du dimanche ne comptabilise que 42 Écoles du dimanche dans ces Églises, alors qu'il estimait qu'il y en avait plutôt au moins 300, une par Église locale, sans compter les annexes. Le Comité de la Société des Écoles du dimanche concluait, après examen de la question :

L'on a été unanime à penser que si l'on identifiait les catéchismes de l'École du dimanche, il n'y aurait plus de recherches statistiques à faire, car il n'existe pas, à notre connaissance d'Église, soit réformée, soit luthérienne, où n'existaient un ou plusieurs catéchismes pour les enfants. Mais le Comité persiste à croire qu'il faut réserver le nom d'Écoles du dimanche pour ce *culte spécial destiné aux enfants*, et qui, présidé par un pasteur ou par un laïque, est précédé ou accompagné d'instruction dans les groupes par des laïques pieux, moniteurs ou monitrices, dont le concours gratuit et dévoué est l'un des plus précieux auxiliaires de l'œuvre pastorale<sup>22</sup>.

Pourtant A.V. Juhlin souligne bien la différence entre le catéchisme et l'École du dimanche au temple des Billettes (Confession d'Augsbourg) en 1851 : « Il est bien entendu, écrit-il, que ces écoles du dimanche sont tout à fait indépendantes des catéchisations préparatoires à la première communion<sup>23</sup>. »

---

20. *Ibid.*

21. RÉDACTEUR, « École du dimanche de Bruxelles », *Magasin des Écoles du dimanche*, 1856, p. 260.

22. RÉDACTEUR, *Magasin des Écoles du dimanche*, 1863, p. 211.

23. A. Victor JUHLIN, « Nos Écoles du dimanche, Paris, Église de la confession d'Augsbourg, temple des Billettes », *Magasin des Écoles du dimanche*, 1851, p. 139.

Cette différence est aussi illustrée par ce que rapporte le pasteur Hermann Viollet. Au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, dans l'Église française de Strasbourg fondée par Calvin (1509-1564), aujourd'hui l'Église réformée dite du Bouclier, il existait déjà « une sorte d'École pour les enfants ». La classe se passait ainsi :

Un étudiant écrivait à cette époque : « La seconde prédication se fait de onze heures à midi, heure à laquelle chacun y amène ses petits enfants : 7, 8 et 9 ans, lesquels enfants, tant fils que filles, sont interrogés après la prédication par le ministre touchant leur foi. Il faut que les dits enfants récitent le Pater Noster, les deux Credos, et, après le récit par le même, la demande faite par le ministre est : Quelle chose ils entendent en disant : "Notre Père qui es aux cieux" ? Mais la première interrogation est de savoir s'ils sont chrétiens. Ils répondent que oui. Mais par quel moyen ? Ils disent : par le baptême. Ainsi de tous les autres points : il faut qu'ils répondent comme c'est écrit au catéchisme. Ils ne sont point interrogés tous ensemble mais l'un après l'autre. Le ministre prend et choisit ceux lesquels lui semblent être ignorants... »<sup>24</sup>.

Mais il s'agit plus d'un « examen » catéchétique qui se borne à l'instruction. Les enfants ne sont pas répartis par groupes. Ce ne sont pas des laïcs qui sont là pour les instruire. Si l'intérêt pour l'instruction des enfants y est démontré, nous ne sommes pas directement dans une situation d'École du dimanche. Du reste, tout est oral, l'effort ne porte pas sur l'apprentissage de la lecture.

Pour Adam Vuillet (1814-1892)<sup>25</sup>, le directeur de l'École Normale protestante de la Société évangélique de France, la pédagogie des Écoles du dimanche privilégiait aussi la connaissance des récits bibliques ou *histoire sainte* à la mémorisation d'une synthèse doctrinale. Il déplorait que les Réformateurs n'aient pas pris le Nouveau Testament comme paradigme, et que, par analogie, ils n'aient pas commencé avec les enfants par l'ensei-

---

24. Hermann VÉROLLET, *L'école du dimanche. Quelques idées sur son enseignement*, thèse présentée à la Faculté libre de théologie protestante de Montauban pour obtenir le grade de bachelier en théologie, Montauban, Orphelins Imprimeurs, 1912, p. 19 note 2 citant Alfred ERICHSON, *L'Église française de Strasbourg au XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Heitz, 1886, p. 23-24.

25. Le pasteur-pédagogue vaudois Adam Vuillet (1814-1892), formé à l'Académie de Lausanne comme Gauthey, dirigeait en 1844 l'École Normale, fondée en 1841 par la Société évangélique (avant l'École Normale de Courbevoie, fondée en 1846 par la SEIPPF et appartenant, elle, au courant réformé concordataire), avant de poursuivre sa carrière en Suisse où en 1858 il prend la direction de l'École supérieure de jeunes filles à Morges (fondée en 1839).

gnement des récits comme ceux des Évangiles et des Actes des Apôtres, avant d'en arriver à des textes de synthèse doctrinale comme l'Épître aux Romains<sup>26</sup>. Cette étude cursive des textes bibliques est au XIX<sup>e</sup> siècle l'occasion des premières « études bibliques », moyen adopté dès le 6 février 1817 par Robert Haldane (1764-1842) l'artisan qui a nourri la vigueur du Réveil de Genève en proposant des études sur l'Épître aux Romains à une vingtaine d'étudiants en théologie réunis dans sa chambre d'hôtel<sup>27</sup>. Ce genre « étude biblique » avait remplacé le concept d'*ecclesiola* piétiste de Spener (1635-1705)<sup>28</sup> dans ce contexte du Réveil anglo-français, donnant la priorité au volet intellectuel en éducation là où les pays germaniques plus marqués par la mystique rhénane ont développé une piété plus « sentimentale ».

### *Un courant du Réveil oublié*

L'historien Sébastien Fath, spécialiste du baptisme, définit le Réveil comme une « phase de remobilisation militante du protestantisme, typique de l'histoire des Églises issues de la Réforme, caractérisée par des conversions individuelles, des créations d'œuvres et de nouvelles dénominations protestantes<sup>29</sup> ». Il caractérise le mouvement comme étant marqué par : « le

- 
26. Adam VUILLET, « Éducation, Société des Écoles du dimanche », in *Le chrétien évangélique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1859, p. 2-3.
27. Émile GUERS, *Histoire abrégée de l'Église de Jésus-Christ, principalement pendant les siècles du Moyen Âge*, Toulouse/Genève, Delhorbe/Beroud Guers, 1850<sup>2</sup>, p. 18; Daniel ROBERT, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 354; César PRONIER, « Biographie : Louis Gaussen », in *Le chrétien évangélique*, Lausanne, 1863, p. 439; le baron H. de GOLTZ, *Genève religieuse au dix-neuvième siècle ou tableau des faits qui depuis 1815, ont accompagné dans cette ville le développement de l'individualisme ecclésiastique du réveil mis en regard de l'Ancien système théocratique de l'église de Calvin*, trad. C. Malan-Sillem, Genève – Bâle, Georg, 1862, p. 145; Robert HALDANE, *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, Paris/Genève, Truttel et Würtz/chez Guers, 1819.
28. La « petite église dans l'Église » ou *ecclesiola*, consistait en réunions d'édification (méditations bibliques, chants et prières mais sans sacrements) destinées aux membres les plus fervents de la communauté. En nourrissant leur foi, Spener cherchait à fertiliser la « foi vivante et agissante » dans une église de multitude. C'était pour lui un moyen d'insuffler le Réveil dans l'Église. Les réunions de moniteurs ont cette fonction de « levain » dans l'Église. Anne RUOLT, *L'École du Dimanche en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour croître en grâce et en sagesse*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 182-183.
29. Sébastien FATH, *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France 1800-2005*, Genève, Labor et Fides, 2005, p. 378. Voir aussi sur la période, Sébastien FATH, « Deux siècles d'histoire des Églises évangéliques en France (1802-2002), contour et essor d'un protestantisme de conversion », *Hokhma* n° 81, 2002, p. 1-51.